## DOSSIER DE PRESSE

# DÉPLACEMENT SUR LE THÈME DE L'INNOVATION

Le 27 octobre 2016 à Montévrain (77)



## **Sommaire**

Le programme de la visite	6
Les entreprises présentes à la table ronde	7
Le financement de l'innovation : un engagement fort du Gouvernement	9
Focus sur les dispositifs en faveur de l'innovation	10
Accompagner les entreprises porteuses de projets innovants	12

Michel SAPIN, ministre de l'Economie et des Finances, et Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat chargée du Numérique et de l'Innovation, sont à Montévrain (77) ce jeudi 27 octobre pour visiter l'une des usines de la société BIC, un des leaders mondiaux des articles de papeterie, de briquets et de rasoirs.

Ils visiteront notamment l'un des deux centres de recherche et développement de cette entreprise fondée en 1945, dont la croissance organique repose sur une innovation permanente tant au niveau des produits qu'au niveau des processus.

Ce déplacement est aussi l'occasion pour les ministres d'échanger avec des chefs d'entreprises et de faire le point sur les dispositifs de soutien en faveur de l'activité et de l'emploi.

## Le programme de la visite

#### 15 h 00 Arrivée des ministres

Accueil par Bruno BICH, PDG de BIC et Benoit MAROTTE, directeur de la catégorie papeterie

#### 15 h 05 Présentation de la société BIC

#### 15 h 10 Visite de l'usine et échanges avec les salariés

Pour des raisons de confidentialité et pour protéger les secrets industriels de BIC, les journalistes n'auront pas accès à certaines zones que visiteront les ministres.

Les journalistes pourront accéder à la BIC Tech (salle de fabrication des machines et imprimantes 3D) et aux laboratoires.

- Table ronde avec des chefs d'entreprises (<u>uniquement accessible aux</u> rédacteurs avec tour images pour les caméras/photographes en début de séance)
- 16 h 30 Point presse informel
- 16 h 45 Départ des ministres

# Les entreprises présentes à la table ronde

# La société BIC représentée par Bruno BICH, PDG et Benoit MAROTTE, directeur de la catégorie papeterie

- Un des leaders mondiaux des articles de papeterie, des briquets et des rasoirs.
- Fondé en 1950 par Marcel Bich à Clichy, le Groupe compte aujourd'hui près de 18 000 collaborateurs partout dans le monde et commercialise ses produits dans plus de 160 pays.
- En 2015, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 2 241,7 millions d'euros dont 12 % grâce aux nouveaux produits et extensions de gamme. Sur la même période, 1,3 % de ce chiffre d'affaires a été investi en Recherche et Développement de nouveaux produits et ces divisions R&D comptaient environ 240 salariés.
- Près de 50 % des produits BIC est fabriquée en France, où le Groupe réalise un peu moins de 10 % de son CA.
- Pour la papeterie, BIC lance chaque année une vingtaine de nouveaux produits ou d'extensions de gamme pour satisfaire les besoins et envie des consommateurs.
- L'usine BIC Ecriture de Montévrain, centre d'expertise pour le Groupe sur les encres et stylos à bille, est l'une des 7 usines BIC en France (sur les 27).

## La société Pili.bio représentée par Jérémie BLACHE

Fondée en 2015, la start up souhaite ré-inventer l'encre de nos stylos. Ils comptent pour cela s'appuyer sur des colorants naturels issus de micro-organismes. Cette étape est une première marche, mais leur ambition est d'impacter d'autres secteurs et d'autres pans de l'économie dans les années à venir. Pilibio a été supportée par la BPI, notamment via le concours I-LAB.

## La société Microfactory représentée par Fabrice MONTI

Intégré dans l'incubateur de l'ESCPI, Microfactory développe un instrument de test de l'efficacité des anti-transpirants qui révolutionne les méthodes actuellement utilisées par les industriels de la cosmétique. Une puce biomimétique et une instrumentation microfluidique de pointe permettent de reproduire le contact sueur/anti-transpirant et d'obtenir l'efficacité du produit anti-transpirant en seulement quelques heures et à bas coût.

Le gouvernement continue d'être mobilisé pour l'investissement, l'innovation, la croissance et donc l'emploi. C'est le sens des mesures économiques portées par le Gouvernement pour que les entreprises reprennent confiance et investissent. L'investissement privé a mieux résisté à la crise en France que dans d'autres pays européens (en Allemagne par exemple) car le taux d'investissement s'est maintenu. Mais celui-ci mériterait d'être tourné davantage vers l'extension et la modernisation du capital que son renouvellement. Comme l'entreprise BIC, les PME et les grandes entreprises françaises doivent donc continuer à innover, à inventer toujours de nouvelles solutions.

# L'entreprise BIC illustre concrètement l'importance de l'innovation pour se développer et les moyens mis en œuvre par le Gouvernement

L'entreprise BIC témoigne de l'importance de l'innovation et de la R&D pour croître. L'histoire du groupe BIC est marquée par une succession ininterrompue d'innovations, du BIC Crystal au stylo « Quatre couleurs ». En 2015, BIC a investi 28,6 millions d'€ en R&D, soit 1,3 % de son chiffre d'affaires. Les produits nouveaux ont représenté 12 % de ses ventes. Elle a pu pleinement bénéficier des mesures prises depuis 2012 en faveur de la compétitivité et de l'innovation : CICE, crédit d'impôt recherche, suramortissement fiscal... lui permettant d'acheter de nouvelles machines innovantes.

# Le financement de l'innovation : un engagement fort du Gouvernement

Le financement de l'innovation, qui emporte des perspectives d'emplois et de croissance, a fait l'objet d'un engagement très fort du Gouvernement, notamment dans le cadre du Pacte pour la compétitivité, la croissance et l'emploi. Dans son rapport de janvier 2016 « 15 ans de politique d'innovation », France Stratégies rappelait sur l'innovation qu'en quinze ans, le soutien financier à l'innovation par les pouvoirs publics a doublé en € constants.

Dix milliards d'euros sont aujourd'hui consacrés au soutien à l'innovation par les différents acteurs publics (plus de la moitié par le Crédit Impôt Recherche) : État, régions et Europe essentiellement.

Les dispositifs existants peuvent être classés selon cinq objectifs principaux :

- augmenter les capacités privées de recherche & développement (R&D);
- accroître les retombées économiques de la recherche publique ;
- développer les projets de coopérations entre acteurs ;
- promouvoir l'entrepreneuriat innovant ;
- soutenir le développement des entreprises innovantes.

L'objectif d'augmenter les capacités privées de R&D mobilise aujourd'hui plus des deux tiers des moyens publics alloués à l'innovation.

Mais le soutien public à l'innovation, aussi important et bien ciblé soit-il, n'est pas la seule clé de la réussite. La capacité d'innovation d'une économie dépend en effet au moins autant du niveau de formation de ses actifs, de l'investissement de ses entrepreneurs, de la qualité de ses institutions économiques et sociales, de la profondeur de son marché financier, de sa fiscalité et de l'état d'esprit de ses chercheurs, entrepreneurs et salariés que de l'effort financier de la collectivité nationale. Il demeure que le choix et le calibrage des politiques de soutien à l'innovation sont des facteurs essentiels. Il importe d'en évaluer l'efficacité et l'efficience.

# Focus sur les dispositifs en faveur de l'innovation

Le Gouvernement a mis en place dès 2012 les outils pour accélérer la création de richesses et de milliers d'emplois en France, avec le double objectif de consolider le soutien à la R&D et au transfert de technologie, et de mettre en place de nouveaux outils afin de mieux soutenir les facteurs d'innovations autres que la R&D.

Cette intervention prend principalement la forme d'un cadre fiscal favorable au financement des dépenses de recherche, de développement et d'innovation, qui constitue le socle du dispositif d'accompagnement public.

### Focus sur le Crédit impôt recherche (CIR)

Le CIR, créé en 1983, a été stabilisé sur la durée du quinquennat (décision n°26 du Pacte national pour la compétitivité, la croissance et l'emploi). Cette stabilité fiscale est essentielle pour les entreprises qui innovent et investissent. La France est devenue l'un des pays qui offrent le traitement fiscal de la R&D le plus avantageux pour les entreprises. Le CIR est de 30 % du volume des dépenses de recherche et développement (jusqu'à 100 millions d'€, puis 5 % au-delà), pour une créance de 5,6 milliards d'€ en 2013, bénéficiant à 15 245 entreprises en 2013. Les études montrent que ces dépenses fiscales ont eu un réel effet de levier puisque la dépense de recherche et développement des entreprises a cru plus que proportionnellement à la hausse du coût de ces dispositifs.

# Focus sur le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le CICE a été utilisé pour redresser les marges des entreprises et à termes leur permettre d'investir et d'innover de nouveau mais a aussi parfois permis d'innover directement en achetant de nouvelles machines par exemple. 43 milliards d'€, c'est le cumul de créances fiscales que les entreprises ont déclarées depuis la mise en place du CICE.

Les enquêtes de l'Insee auprès des chefs d'entreprise montrent que le CICE répond aux objectifs qui avaient été fixés, c'est-à-dire la compétitivité, l'emploi et l'amélioration des marges des entreprises, ce qui est favorable à l'investissement.

## Focus sur le crédit d'impôt « Innovation »

Le cadre fiscal a été complété dès 2012 avec la création d'un **crédit d'impôt dit « Inno-vation »** pour soutenir certaines dépenses d'innovation des PME qui dépassent le cadre

de la recherche et développement, puis au travers du dispositif de suramortissement créé en 2015 et prolongé jusqu'en avril 2017, qui permet aux entreprises de déduire de leur bénéfice imposable 40 % de leurs investissements, notamment pour l'acquisition d'outils productifs et de logiciels de production. Le crédit d'impôt innovation (CII) a vocation à inciter les PME à industrialiser leur innovation, en intégrant des facteurs différenciants comme le design ou l'éco-conception.

Le dispositif en faveur des jeunes entreprises innovantes (JEI) a par ailleurs été prolongé, renforcé et étendu à certaines activités d'innovation à partir du 1er janvier 2014. Il combine des avantages fiscaux et sociaux (exonérations de cotisations sociales patronales) pour favoriser le développement des jeunes entreprises innovantes.

# Accompagner les entreprises porteuses de projets innovants

### **Bpifrance**

Nous devons encourager les investisseurs privés à financer l'innovation. La création de BPI France en 2012 a permis de proposer une offre structurée en matière de soutien à l'innovation :

- Bpifrance a mis en place une palette d'outils complémentaires au service des PME et des entreprises de taille intermédiaire, complétant l'action des acteurs économiques (entreprises, banques et fonds d'investissement) en partageant les risques aux moments clés du développement. Ses interventions se caractérisent par leur capacité d'entraînement sur les acteurs privés du financement des PME et de l'innovation, tout en optimisant l'effet de levier des ressources publiques.Les projets innovants, plus risqués et donc particulièrement sujets à des défaillances de marché, sont éligibles à plusieurs actions opérées par Bpifrance (notamment, les prêts sans garantie mais aussi d'autres produits comme des subventions, financées par le PIA,
- La gamme de produits de soutien à l'innovation opérés par Bpifrance est divisée en trois catégories :
  - les aides individuelles à l'innovation soutiennent et accompagnent les projets d'innovation des PME, sous forme de subventions, d'avances remboursables en cas de succès et de prêt à taux zéro. En 2015, les interventions en aides individuelles se sont élevées à 467 millions d'€ dont 375 millions d'€ financés par l'État :
  - le soutien aux projets collaboratifs vise à développer des programmes de recherche et développement impliquant plusieurs partenaires;
  - le soutien à l'innovation de Bpifrance prend également la forme de financement bancaire (305 millions d'€ en 2015) : prêts bonifiés, prêts patients assimilables à des quasi-fonds propres, préfinancement du crédit d'impôt recherche et du crédit d'impôt compétitivité emploi.

### Le nouveau programme d'investissements d'avenir

Le Gouvernement a souhaité mettre en œuvre un nouveau programme d'investissements d'avenir au service du renforcement de la compétitivité et du caractère durable du développement de l'économie. La deuxième tranche du PIA (PIA2) votée en décembre 2013 met ainsi l'accent sur l'innovation industrielle, le numérique et la transition énergétique. 12 milliards d'€ sont investis depuis 2014, cette enveloppe étant aussi complétée de financements du secteur privé et des collectivités. Un PIA 3 (10 milliards d'€) a également été annoncé. Le concours mondial de l'innovation a également permis de soutenir et d'accompagner des entreprises porteuses d'innovations et disposant d'un potentiel particulièrement fort pour l'économie nationale.

### Les pôles de compétitivité

Partout dans le monde, le constat est fait que l'innovation émerge au sein d'écosystèmes : zones où se côtoient et interagissent de multiples entreprises innovantes de toute taille, des organismes de formation (universités, écoles...), des laboratoires publics, des investisseurs... Les pôles de compétitivité sont le principal dispositif français en la matière et depuis 2012. L'État cofinance les projets des pôles de compétitivité avec les Régions, en octroyant, via le Fonds unique interministériel (FUI), des aides financières aux meilleurs projets de R&D, lors d'appels à projets.

Le projet de loi de finances pour 2017, actuellement examiné par le Parlement, prévoit le maintien au même niveau qu'en 2016 de la dotation de l'Etat pour les interventions de Bpifrance en faveur de l'innovation à 160 milions d'€, et de la capacité d'engagement en faveur des projets de pôles de compétitivité à 80 millions d'€. C'est, dans le contexte actuel, la marque d'un attachement fort du Gouvernement au financement de l'innovation sous toutes ses formes.

#### **CONTACT PRESSE**

### **Cabinet de Michel Sapin**

Tél.: 01 53 18 41 13 sec.mfcp-presse@cabinets.finances.gouv.fr @MichelSapin

#### **Cabinet d'Axelle Lemaire**

Tél.: 01 53 18 44 50 sec.senum-presse@cabinets.finances.gouv.fr

economie.gouv.fr